

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/18/2021040416/justel>

Dossier numéro : 2020-12-18/52

Titre

18 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant octroi d'une période d'accès à des centres de soins et de logement, des centres de cours séjours et à des centres de soins de jour agréés. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-02-2021 page : 15083

Entrée en vigueur : 26-02-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)